

Programme pour influenceur #TeamSamsung
Conditions générales

CONTRAT RELATIF À LA CRÉATION DE CONTENUS, À LA PROPRIÉTÉ ET AUX DROITS

Le présent (« contrat ») est conclu en date du [date] (la « date d'entrée en vigueur ») entre Samsung Electronics Canada, Inc. (« Samsung ») et XXXX (le « créateur »), relativement à la création par le créateur de photographies et/ou de séquences vidéo illustrant certains produits électroniques fabriqués par Samsung, lesquelles photographies et séquences (selon le cas) sont destinées à être utilisées par Samsung dans le cadre de la publicité et d'autres activités de promotion, de commercialisation et de vente de Samsung et de ses produits et services (les « photos/vidéos » et la « publicité », respectivement). Moyennant bonne et valable contrepartie, dont la réception et la suffisance sont reconnues par la présente, les parties conviennent de ce qui suit :

1. **Produits** : Samsung peut, mais n'a aucune obligation de, livrer au créateur, sans frais pour ce dernier, un ou plusieurs produits électroniques fabriqués par Samsung, y compris, sans s'y limiter, un téléphone intelligent, une montre intelligente, un téléviseur, des appareils électroménagers et/ou une tablette (les « produits »), afin que le créateur puisse les utiliser pour créer (y compris, sans s'y limiter, pour faire une prise et/ou être représenté dans) les photos/vidéos. Le créateur reconnaît et accepte que tous les produits seront fournis dans le cadre du présent contrat sur la base d'un prêt uniquement pendant la durée du contrat (telle que définie dans la clause 9). À l'expiration de la durée, le titre de propriété des produits est transféré de Samsung au créateur.

Si l'une ou l'autre des parties résilie le présent contrat avant la fin de la durée de ce dernier, le créateur doit immédiatement retourner à Samsung tous les produits demandés, tel que spécifié par Samsung. Le créateur prendra en charge tous les coûts et risques liés à ce retour, à l'exception du fait que Samsung fournira au créateur une étiquette d'expédition prépayée à utiliser pour ce retour. Le créateur est seul responsable de veiller à ce que Samsung reçoive les produits prêtés, retournés dans leur état d'origine, intacts et non endommagés, à l'exception de l'usure normale.

Pendant la durée du contrat, le créateur ne peut utiliser les produits que (i) dans le cadre de la création des photos/vidéos et conformément au présent contrat, et (ii) pour son usage personnel et non commercial, et uniquement avec l'ensemble des mémoires, cartes SIM, services vocaux et/ou de données et autres outils nécessaires à cette utilisation, fournis aux frais exclusifs du créateur; (b) Le créateur n'autorisera aucun tiers à posséder et/ou à utiliser un produit, et fera tout son possible pour empêcher toute possession et/ou utilisation non autorisée des produits; et (c) le créateur (i) s'efforcera de protéger les produits contre tout dommage, perte ou vol, et de maintenir les produits en bon état de fonctionnement, (ii) signalera tout dommage, perte et/ou vol des produits à Samsung dans un délai d'un jour ouvrable, et coopérera en fournissant toutes les informations et en préparant tous les formulaires nécessaires pour signaler le dommage, la perte et/ou le vol à toute compagnie d'assurance et/ou tout organisme d'application de la loi, et (iii) sauf accord contraire écrit de Samsung, sera seul responsable de tout dommage, perte et/ou vol des produits. Sans limiter la portée de ce qui précède, si le créateur apprend qu'un produit est endommagé ou qu'il n'est pas en bon état de fonctionnement, il doit prendre rapidement des dispositions pour faire réparer ledit produit par un fournisseur de services autorisé par Samsung à effectuer ladite réparation, à ses frais exclusifs.

2. Produits livrables : Le créateur doit produire en moyenne un (1) contenu par semaine présentant des produits Samsung pour les chaînes TikTok ou Instagram.

- Le contenu doit utiliser #TeamSamsung et le mot-clé @SamsungCanada.
- Le contenu doit être examiné et approuvé à l'avance par un représentant désigné de Samsung Canada.
- De temps à autre, Samsung peut déterminer, en fonction de ses besoins publicitaires, et Samsung fournira au créateur et aux autres influenceurs (chacun, un « influenceur de l'équipe Samsung ») un dossier avec des spécifications pour les photos/vidéos recherchées par Samsung, y compris, mais sans s'y limiter, les messages clés à communiquer, le contenu visuel à inclure, la direction de l'image et les dates de livraison requises (chacun, un « dossier »). Samsung fournira le dossier au créateur raisonnablement à l'avance des dates de livraison des photos/vidéos.
- Le créateur devra partager le contenu sur ses propres pages de médias sociaux après l'approbation susmentionnée.

Tout contenu sera réputé inclure les restrictions supplémentaires suivantes : Les photos/vidéos ne doivent pas contenir de matériel qui est et/ou peut raisonnablement être considéré :

- offensant, inapproprié, irrévérencieux, indécent, sexuellement explicite, obscène, violent, délictueux, harcelant, dénigrant et/ou diffamatoire
- comportant des discours de haine, la promotion du sectarisme, du racisme, de la haine, des préjudices et/ou des brimades à l'encontre de tout groupe et/ou individu, et/ou la promotion de la discrimination fondée sur la race, le sexe, l'identité de genre, la religion, la nationalité, l'origine nationale, le handicap, l'orientation sexuelle et/ou l'âge
- illégal au regard des lois et/ou réglementations de toute juridiction où les photos/vidéos sont créées et/ou peuvent être distribuées et/ou visionnées
- faux et/ou trompeur
- enfreignant ou violant de toute autre manière les droits d'un tiers, y compris, mais sans s'y limiter, tout droit d'auteur, marque déposée, droit à la vie privée, droit de publicité et/ou tout autre droit de propriété intellectuelle
- comme étant un placement payant et/ou une inclusion dans les photos/vidéos en échange d'un avantage accordé au créateur
- dénigrant Samsung et/ou les concurrents de Samsung, et/ou leurs produits et/ou services respectifs
- incompatible avec l'image et/ou les valeurs de Samsung
- représentant ou faisant référence à des tiers identifiables, autres que le créateur, ou leur ressembler, à moins que le consentement de toutes ces personnes (et de leurs parents ou tuteurs légaux s'ils n'ont pas atteint l'âge de la majorité dans leur juridiction de résidence) n'ait été obtenu
- en violation des conditions d'utilisation de TikTok (disponibles à l'adresse suivante <https://www.tiktok.com/legal/terms-of-service>) ou les conditions d'utilisation d'Instagram (disponibles à l'adresse <https://help.instagram.com/581066165581870>), le cas échéant

Les photos/vidéos ne peuvent inclure aucun élément de tiers, y compris, mais sans s'y limiter, tout travail créatif protégé par des droits d'auteur, toute marque déposée et/ou tout signe distinctif; et/ou les noms, images, ressemblances, performances, voix, déclarations, informations biographiques et/ou autres traits d'identification de toute personne (chacun, un « élément de tiers »), sans le consentement écrit préalable du ou des détenteurs des droits applicables, accordant expressément à Samsung, entre autres choses, le droit d'utiliser et de réutiliser l'élément tiers dans le cadre de la publicité, dans tous les médias, dans le monde entier, à perpétuité, sans paiement et/ou autre avantage, crédit et/ou avis au(x) titulaire(s) des droits applicable(s), sans approbation par le(s) titulaire(s) des droits applicable(s), et sans restriction d'aucune sorte. (Un formulaire de consentement à fournir par le créateur au(x) titulaire(s) des droits concerné(s) à cette fin est fourni dans **l'annexe A** de ce contrat.) Pour chaque photo/vidéo qu'il livre à Samsung dans le cadre du présent contrat, et en même temps que cette livraison, le créateur doit fournir tous les consentements écrits susmentionnés.

Le créateur peut utiliser l'appareil photo d'un produit, le cas échéant, et/ou tout autre appareil photo pour créer les photos/vidéos, à l'exception du fait que le créateur ne peut en aucun cas utiliser l'appareil photo d'un téléphone intelligent fabriqué par un tiers pour créer des photos/vidéos. Pour chaque photo/vidéo qu'il livre à Samsung dans le cadre du présent contrat, et en même temps que cette livraison, le créateur doit indiquer par écrit à Samsung la marque et le modèle de l'appareil photo, le cas échéant, utilisé pour créer ladite photo/vidéo.

Le créateur s'efforcera de créer et de fournir à Samsung des photos/vidéos strictement conformes au dossier. Le créateur peut également créer et fournir à Samsung des photos/vidéos qui ne sont pas conformes et/ou autrement liées à un dossier, que le créateur pense pouvoir intéresser Samsung pour une utilisation dans la publicité. Toutes les photos/vidéos doivent respecter les restrictions énoncées dans la présente clause 2 (les « restrictions »).

3. Propriété du contenu : Sauf indication contraire aux présentes, toutes les photos/vidéos et autres biens créés par le créateur avec l'un ou l'autre des produits, y compris, sans s'y limiter, toutes les photos/vidéos livrées par le créateur à Samsung conformément au présent contrat, ainsi que tous les droits d'auteur et autres droits afférents, seront et demeureront la propriété exclusive de Samsung et, sauf indication contraire écrite de Samsung, seront considérés comme des « travaux réalisés pour le compte de Samsung ». Samsung en est l'auteur et le propriétaire exclusif (y compris, sans s'y limiter, le propriétaire exclusif de tous les droits d'auteur et autres droits y afférents) à toutes fins utiles, dans tout l'univers. Si l'une des photos/vidéos et/ou l'un des autres biens susmentionnés, et/ou l'un des droits y afférents, ne sont pas légalement capables d'être des œuvres réalisées pour le compte d'autrui, le créateur cède irrévocablement à Samsung tous les droits de propriété sur ces photos/vidéos, biens et/ou droits, selon le cas, dans tout l'univers.

Sauf disposition contraire, les droits de Samsung sur les photos/vidéos comprennent, sans s'y limiter, le droit exclusif d'utiliser et d'exploiter (et de permettre à tout tiers d'utiliser et d'exploiter) l'ensemble ou une partie des photos/vidéos de quelque manière que ce soit et dans n'importe quel média, qu'il soit connu ou conçu à l'avenir, dans le monde entier, à perpétuité et sans restriction ni obligation de quelque nature que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les droits de Samsung sur les photos/vidéos comprennent le droit de distribuer, d'afficher, d'exécuter, de doubler, de modifier, de réarranger, de reproduire, de sous-titrer et de protéger les droits d'auteur de l'ensemble ou d'une partie des photos/vidéos, et de combiner les photos/vidéos avec tout contenu ou d'une partie du contenu, comme Samsung peut le déterminer à sa seule discrétion.

Le créateur s'engage à ne pas hypothéquer, mettre en gage, céder ou grever de toute autre manière l'ensemble ou une partie des photos/vidéos. Le créateur ne reproduira pas, ne publiera pas, n'affichera pas, n'exécutera pas et/ou n'utilisera pas les photos/vidéos d'une autre manière, à quelque moment que ce soit et/ou à quelque fin que ce soit, si ce n'est conformément aux dispositions du présent contrat, y compris, sans s'y limiter, celles de l'article 7 du présent contrat. Tous les droits accordés à Samsung lui sont acquis dès la création des photos/vidéos, sans réserve, condition ou limitation, et restent acquis, que le présent contrat soit ou non résilié pour quelque raison que ce soit. Aucun droit de quelque nature que ce soit sur les photos/vidéos n'est réservé au créateur et/ou par le créateur, ni n'est dévolu au créateur ou ne lui revient, sauf disposition contraire du présent contrat, y compris, mais sans s'y limiter, l'article 7 du présent contrat. Le créateur renonce à ce qu'il est convenu d'appeler les « droits moraux », le cas échéant, y compris, sans s'y limiter, tous les droits d'attribution et d'intégrité, dans et pour toutes les photos/vidéos.

4. **Aucune obligation d'utilisation** : Pour plus de clarté, et sans limiter la clause 2 des présentes de quelque manière que ce soit, Samsung a le droit, mais non l'obligation, d'exploiter, de reproduire, de distribuer, d'afficher, d'exécuter et d'utiliser et de réutiliser les photos/vidéos dans et en relation avec la publicité, et de toute autre manière commerciale et/ou non commerciale que ce soit.

5. Publicité : Si Samsung choisit d'utiliser des photos/vidéos dans la publicité, elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour identifier le créateur de ces photos/vidéos, dans la mesure où cette attribution est habituelle, à la discrétion raisonnable de Samsung, pour l'utilisation qui en est faite. Toutefois, le fait que Samsung ne fournisse pas par inadvertance l'attribution susmentionnée au Créateur ne sera pas considéré comme une violation de la présente clause 5. Par la présente, le créateur accorde irrévocablement à Samsung et à leurs représentants respectifs, dans le monde entier, à perpétuité et sans aucun paiement ni autre avantage, le droit d'utiliser le nom du créateur, ses pseudonymes dans les médias sociaux et autres surnoms, son image, sa ressemblance, sa performance, sa voix, ses déclarations, informations biographiques et/ou d'autres traits d'identification (la « personne ») dans et en relation avec les photos/vidéos, y compris sans limitation (a) tel qu'il peut être inclus dans les photos/vidéos, (b) en relation avec l'attribution susmentionnée, (c) pour identifier le créateur en tant qu'Influenceur de l'équipe Samsung, et/ou (d) comme indiqué dans la clause 7 du présent contrat. Le créateur renonce par la présente à tout droit d'inspection et/ou d'approbation de toute utilisation de sa personne autorisée en vertu du présent contrat.

6. Rémunération : Le créateur ne recevra aucun honoraire, aucune redevance et/ou ni aucune autre compensation monétaire ou non monétaire de quelque nature que ce soit en rapport avec la création des photos/vidéos, la livraison des photos/vidéos à Samsung, l'utilisation par Samsung (et/ou ses mandataires) des photos/vidéos et/ou de la personne, et/ou tout autre service rendu, droit accordé et/ou obligation assumée en vertu de la présente convention, à l'exception de ce qui est expressément stipulé dans le présent contrat. Pour plus de clarté, le créateur reconnaît et accepte que sa réception et son droit d'utiliser les produits (le cas échéant, qu'ils aient été prêtés ou donnés au créateur) et la possibilité de voir une ou plusieurs de ses photos/vidéos potentiellement sélectionnées pour être utilisées dans et en relation avec la publicité (avec ou sans attribution) constituent une contrepartie suffisante pour tous ses engagements énoncés dans le présent contrat.

7. Utilisation de photos/vidéos par le créateur : Samsung accorde par la présente au créateur une licence révocable lui permettant d'utiliser les photos/vidéos sur les canaux de médias sociaux du créateur, à condition que chaque utilisation (y compris, sans s'y limiter, tous les messages qui les accompagnent) soit conforme aux restrictions (ou, en ce qui concerne les messages, à l'équivalent) et à toutes les autres dispositions du présent contrat. Par la présente, le créateur accorde irrévocablement à Samsung, dans le monde entier, à perpétuité et sans aucun paiement ni autre avantage, le droit de réafficher, de reproduire, d'afficher, d'exécuter et d'utiliser de toute autre manière tout message du créateur présentant les photos/vidéos, dans la publicité.

Le créateur ne peut autoriser d'autres tiers à utiliser les photos/vidéos, à quelque fin non commerciale et/ou commerciale que ce soit, sans l'accord écrit préalable de Samsung. Pour plus de clarté, la restriction précédente s'applique à toutes les photos/vidéos, qu'elles aient été ou non utilisées par Samsung dans la publicité.

8. Confidentialité : Le créateur s'engage à conserver la plus stricte confidentialité et à ne pas utiliser ni divulguer, sans le consentement écrit préalable de Samsung, tout renseignement ou matériel exclusif, sensible ou confidentiel de Samsung (« renseignements confidentiels »), y compris, sans s'y limiter, le fait de la présente entente, les modalités de la présente entente, le contenu du mémoire, les photos/vidéos, et/ou tout autre renseignement ou matériel relatif à Samsung et/ou à leurs concurrents respectifs, et/ou à leurs entreprises respectives, et/ou aux produits et/ou services publiés ou non, que le créateur peut acquérir et/ou auquel il peut avoir accès à la suite de la présente entente et/ou autrement en lien avec celle-ci. Pour plus de clarté et sans limiter la portée de ce qui précède, les informations confidentielles sont réputées inclure les informations et/ou les documents inexacts relatifs à Samsung et/ou à leurs activités, services et/ou produits respectifs, même si ces informations et/ou documents inexacts ont été rendus publics. Toutefois, le créateur peut utiliser les photos/vidéos conformément à la clause 7 des présentes et peut divulguer des renseignements confidentiels dans la mesure où il y est contraint par une procédure judiciaire, à condition que le créateur fournisse rapidement à Samsung un avis écrit de toute demande de divulgation obligatoire.

Tous les renseignements confidentiels sont et restent la propriété exclusive de Samsung, le cas échéant. Sur demande écrite de Samsung, le créateur doit immédiatement, selon les instructions de Samsung, (a) retourner à Samsung toutes les copies des informations confidentielles dont il a la garde ou le contrôle, aux frais exclusifs de Samsung, (b) détruire définitivement toutes les copies des informations confidentielles dont il a la garde ou le contrôle, et fournir une attestation écrite de cette destruction, et/ou (c) dans le cas d'informations et/ou de matériel sous forme non matérielle, supprimer définitivement toutes les copies des informations confidentielles dont il a la garde ou le contrôle, et fournir une attestation écrite de cette suppression.

Dans la mesure où le créateur a accès à des informations sur les produits avant leur lancement ou est invité à un événement avant leur lancement, il devra signer une entente de confidentialité très secrète distincte concernant ces informations ou cet événement et leur contenu respectif.

9. Durée et résiliation : Le présent contrat entre en vigueur à la date d'entrée en vigueur et reste pleinement applicable pendant huit (8) mois (la « durée »), à moins qu'il ne soit prolongé par un accord écrit des parties. Le créateur a le droit, à son gré, de mettre fin au présent accord pour des raisons de commodité, moyennant un préavis écrit de trente (30) jours civils adressé à Samsung. Samsung peut mettre fin au présent contrat pour des raisons de commodité à tout moment en adressant un avis écrit au créateur.

10. Déclarations et garanties : Le créateur garantit, déclare et accepte par les présentes que : (a) le créateur a le droit et le pouvoir de conclure le présent contrat, de fournir les services, d'accorder les droits et d'assumer les obligations qui y sont énoncées et, ce faisant, de ne violer aucun droit d'un tiers; (b) Le créateur est le seul créateur des photos/vidéos, et les photos/vidéos sont le produit du travail entièrement original du créateur, à l'exception des éléments de tiers, dont le créateur a obtenu tous les droits et qu'il a remis à Samsung comme l'exige le présent contrat; (c) Le créateur n'a pas publié, affiché, exécuté et/ou divulgué publiquement de quelque manière que ce soit les photos/vidéos et/ou toute image substantiellement similaire aux photos/vidéos (et n'a pas autorisé un tiers à le faire); et (d) l'utilisation par Samsung et ses mandataires respectifs des photos/vidéos dans le cadre de la publicité et de toute autre manière, ainsi que leur utilisation de la personne telle que permise en vertu de la clause 5 du présent contrat, ne violera aucun droit d'un tiers, y compris, sans s'y limiter, tout droit d'auteur, droit moral, marque de commerce, droit à la vie privée, droit de publicité, droit contractuel et/ou tout autre droit personnel et/ou droit de propriété.

Décharge et indemnisation : Le créateur indemniserà, défendra et dégage Samsung, et chacun de ses administrateurs, dirigeants, employés, parents, filiales, affiliés, agents, représentants, entrepreneurs, successeurs, assignés, licenciés et désignés, de toute réclamation, toute action, toute perte, tout dommage, toute responsabilité, tout jugement, tout coût et toute dépense (y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocat) de quelque nature que ce soit (les « réclamations ») découlant (a) de la création et/ou de l'utilisation des Photos/Vidéos, et/ou de l'utilisation du persona comme le permet la clause 5 du présent contrat, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations fondées sur la diffamation (y compris la calomnie), l'atteinte à la vie privée, le droit de publicité, le droit d'auteur, le droit moral, la marque, la fausse association, la détresse émotionnelle, la rupture de contrat, la concurrence déloyale et/ou tout autre droit personnel et/ou de propriété, (b) la violation réelle ou présumée par le créateur de toute disposition du présent accord, et/ou (c) la négligence réelle ou présumée, la faute intentionnelle et/ou la violation de la loi de la part du créateur.

11. **Absence de mesure injonctive** : En aucun cas, le créateur ne peut chercher à annuler et/ou à mettre fin aux droits accordés en vertu des présentes, ni chercher à obtenir une injonction et/ou d'autres mesures équitables concernant les droits accordés en vertu des présentes, y compris, mais sans s'y limiter, contre la distribution, l'affichage, l'exécution et/ou toute autre utilisation de toute publicité par Samsung.

12. **Exclusivité** : Pendant la période où il est en possession d'un produit, et pendant les trois mois qui suivent, le créateur ne doit pas fournir de services, créer et/ou livrer des photographies et/ou des séquences vidéo, et/ou utiliser et/ou permettre l'utilisation de sa personnalité, pour tout produit et/ou service, et/ou tout fabricant, dans les catégories suivantes : téléphones intelligents, montres intelligentes, produits audio, téléviseurs, moniteurs, traqueurs d'activité, tablettes électroniques, ordinateurs personnels et accessoires technologiques (par exemple, housses et/ou étuis pour téléphones mobiles et/ou ordinateurs portables, claviers pour tablettes électroniques et bracelets de montre).

13. **Divers.** En tout temps, le créateur agira à titre d'entrepreneur indépendant, et rien de ce qui est énoncé dans le présent accord ou autrement ne créera une relation employeur/employé entre le créateur, d'une part, et Samsung, d'autre part.

Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord conclu entre le créateur, d'une part, et Samsung, d'autre part, et remplace tous les accords antérieurs relatifs à l'objet du présent contrat. Par souci de clarté, le présent contrat énonce toutes les conditions applicables à l'ensemble des photographies et des séquences vidéo créées dans le cadre du présent contrat. Le présent contrat ne peut être modifié que par un document écrit expressément identifié comme un amendement au présent contrat et signé par le créateur et Samsung.

Le présent contrat est régi par le droit de l'Ontario, sans tenir compte d'aucun principe de conflit de lois contraire. Tout différend entre le créateur et Samsung découlant du présent contrat sera entendu exclusivement dans la province de l'Ontario et devant les tribunaux provinciaux ou fédéraux de la province de l'Ontario, et le Créateur et Samsung consentent irrévocablement à la compétence et au lieu de ces tribunaux. En cas de litige, la partie gagnante, après le procès et l'appel, le cas échéant, aura droit au remboursement de ses frais de justice, coûts et dépenses par la partie qui n'a pas obtenu gain de cause.

Les signatures originales transmises et reçues par voie électronique (par exemple, par télécopie et/ou par pdf) sont des signatures véritables et valables à toutes fins utiles dans le cadre des présentes et seront contraignantes dans la même mesure qu'une signature originale.

CONVENU ET ACCEPTÉ

Nom légal du créateur :

Date :

Signature :

CONVENU ET ACCEPTÉ

Samsung Electronics Canada Inc.

Nom :

Titre :

Date :

Signature :